

COMPTE –RENDU DE REUNION AVEC LA MISSION “ INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES ENTREPRISES ”

Francis Mer a annoncé sa volonté de resserrer l’administration centrale en réorganisant le pôle DECAS-DIGITIP-DARPMI pour créer un interlocuteur unique pour les entreprises.

Il a chargé M. Gaillard, secrétaire général du Conseil Général des Mines, M. Guillaume, président de la mission sur l’économie numérique et M. Michelson, haut fonctionnaire en mission d’expertiser ce sujet .

La mission a demandé à rencontrer la FDSU le 16 janvier 2003.

La FDSU a demandé à connaître le contenu des travaux de la mission quant aux missions, aux structures et au sort des agents dans le contexte d’une réorganisation de la Decas, de la Digitip, et de la Darpmi, dont le calendrier est très serré et sur laquelle aucun document n’a été communiqué aux syndicats depuis le Ctpm d’octobre 2002.

Elle a souligné l’inquiétude des agents quant au maintien de leur poste de travail, à l’implantation géographique des services ainsi que la lassitude du personnel de la Digitip après plusieurs réorganisations et déménagements, ce qui devrait conduire les responsables à mieux informer les agents du contenu de la réorganisation... à défaut de les concerter.

Les missionnaires ont indiqué qu’ils rendraient leur rapport au Ministre à la fin janvier et qu’une décision politique serait prise en mars 2003.

Ils ont insisté sur le fait que le rapport n’engageait que les membres de la mission et qu’il n’avait pour vocation que d’apporter au ministre un éclairage qui pourrait aider à la décision, que leur travail portait sur “ une meilleure organisation de la centrale ” et sur comment rendre “ un meilleur service aux entreprises ” indépendamment des autres travaux sur les missions, les doublons, et les effectifs et indépendamment du dossier de la décentralisation des actions de

soutien et de conseil aux entreprises apportées par les DRIRE ainsi que du chantier de la réforme budgétaire (LOLF).

La FDSU a fait part de son incompréhension de constater que ce travail ait pu être mené sans l'intégrer dans une réflexion globale de réforme de l'Etat et de modernisation du ministère.

La mission préconise que les activités de soutien aux entreprises soient organisées en 2 directions et non en une seule pour tenir compte de leur public respectif: la DECAS en charge des entreprises commerciales et artisanales et la DIRECTION DE L'INDUSTRIE (appellation non contrôlée) en charge des entreprises industrielles par **FUSION DE LA DIGITIP ET DE LA DARPMI. .**

La mission affirme que cette fusion permettra de maintenir une identité industrie, et d'assurer une meilleure synergie entre la conception, le pilotage et la mise en œuvre des mesures destinées aux entreprises industrielles (Pmi et grandes entreprises).

Elle considère qu'il existe quelques chevauchements en matière de développement industriel entre Digitip et Darpmi (SIMAP ET SDITR), qu'il faut regrouper les sous-directions en charge de la formation pour peser davantage dans l'appareil d'Etat en ce domaine et que la tutelle des Chambres de commerce et d'Industrie qui fait l'objet de critiques doit être confiée à la DECAS.

Les effectifs en fonction actuellement en fonction sont de 591,4 pour la Digitip et de 111 pour la Darpmi.

La mission affirme qu'en matière d'effectifs, il n'y aura " pas de maëlstrom généralisé ", même si quelques changements d'affectation interviendront. A vérifier ! La FDSU et ses syndicats (Sui et Sud Centrale) suivront de près les conditions de reclassement des personnels concernés par des changements de poste.

Quant aux DRIRE, la mission estime que le réseau des Drire doit continuer à relever du Minefi et à conserver ses missions actuelles, sous tutelle, en l'occurrence de la Direction de l'Industrie (Digitip+Darpmi) au sein de laquelle le PILOTAGE NATIONAL DES DRIRE sera identifié et assuré, vis à vis notamment des Ministères de l'Ecologie et de l'Equipement.

La direction fusionnée sera par conséquent une direction à réseau.

La mission ne proposera pas de remaniement sur le terrain entre DRIRE, DRCE et DRCA .

Sans s'engager sur le maintien du développement industriel en Drire que le Ministre envisage de confier partiellement aux collectivités locales, elle estime que l'Etat doit continuer à disposer de relais régionaux en matière économique.

LA FDSU se demande si le Ministre suivra la mission quant à l'avenir des DRIRE au sein du Minefi : en effet, si le développement industriel rejoignait les Régions, les missions de prévention des pollutions et des risques et le contrôle des véhicules pourraient être confiées aux Ministères de l'Ecologie de l'Équipement ou transférées au privé pour certaines, d'où l'inquiétude des personnels concernés.

Pour le SESSI, comme suite à l'annonce du Chef de service, la FDSU a demandé confirmation de sa transformation en Service à compétence nationale (SCN) en s'étonnant de cette prise de position alors que la mission n'a pas rendu son rapport et que les Comités Techniques Paritaires n'ont pas été réunis.

La mission a indiqué que ce n'était pas de son fait, mais que la DIRE (Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat) y était favorable et qu'une direction de centrale de près de 700 personnes, c'est trop, selon les normes Dpma.

La mission estime que le SESSI doit être rattaché à la Direction de l'Industrie et non à l'Insee y compris s'il est transformé en SCN.

La FDSU considère que les agents du SESSI doivent conserver leur statut de centrale quelque soit le mode d'organisation des services.

LAST BUT NOT LEAST POUR LES AGENTS, à la suite d'une question sur un éventuel déménagement du SESSI du fait que le bâtiment SEGUR doit être rendu entièrement au Ministère de l'Ecologie fin 2003, la mission indique les agents de la Digitip et de la Darpmi devront être regroupés (éventuellement dans 2 bâtiments ?)

“ pas trop loin du ministre en tant que direction d'état-major ” . A suivre de près !

Enfin, la FDSU demande que le rapport de la mission “ Interlocuteur unique pour les entreprises ” soit rendu public et que les organisations syndicales en soient destinataires, contrairement à ce que M. Parini, Secrétaire général, a affirmé. C'est le Ministre qui en décidera !

Vous avez dit Concertation ? Le Ministre décidera de tout et les fédérations syndicales seront seulement informées des décisions prises, mais la FDSU et ses syndicats veilleront à la défense des personnels de la Digitip et de la Darpmi en matière d'emplois, de reclassement et de conditions de travail.